

Extraits du Compte-rendu du Conseil Municipal d'Hendaye du Mercredi 26 août 2020 à 18h30 relatifs au moratoire sur le déploiement de la 5G.

Le compte rendu est disponible sur le site de la Mairie d'Hendaye à <https://www.hendaye.fr/fr/mairie-services/conseil-municipal/ordre-du-jour-et-compte-rendus/compte-rendu-du-conseil-municipal-du-mercredi-26-aout-2020-a-18h30/>

094.2020 – MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G

Succédant aux technologies 2G, 3G et 4G, la «5G» est donc la cinquième génération de réseaux mobiles.

L'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques notamment), affirme que même si les réseaux actuels ont supporté l'augmentation de trafic lors de la crise sanitaire, les fréquences actuellement disponibles ne permettront pas de répondre à l'augmentation continue du trafic.

Or, grâce à ses performances, la 5G qui se veut une technologie évolutive, avec l'attribution de nouvelles fréquences, viserait à optimiser et à répondre à la croissance des usages existants mais aussi à favoriser le développement de nouveaux services : réalité virtuelle, transports intelligents (véhicule autonome et connecté, gares et ports connectés ...), villes intelligentes (contrôle du trafic routier, optimisation énergétique ...), industrie du futur (pilotage à distance des outils industriels, connectivité des machines ...), télémédecine ou encore éducation en ligne.

Pour cela la 5G devrait explorer en France deux nouvelles bandes de fréquence : la bande 3,5 GHz (3,4 – 3,8 GHz) et la bande 26 GHz (24,25 – 27,5 GHz).

Décalées en raison de la crise sanitaire, les enchères pour l'attribution de la bande 3,5 GHz aux opérateurs mobiles devraient débuter cette fin septembre 2020 pour permettre une attribution dès octobre ou novembre de cette année.

Bien que l'usage de cette bande par des réseaux mobiles 5G ne devrait donc pas encore être possible, depuis fin 2018 certains opérateurs mobiles ont été autorisés à commencer dans plusieurs villes des expérimentations visant à tester le fonctionnement des nouvelles infrastructures, y compris sur la bande 26 GHz.

L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pointe sur son site Internet officiel, mis à jour au 23 juin 2020, « un manque important, voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels dans les bandes de fréquences considérées. »

Dans sa proposition PT12.1 intitulée « Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux », la Convention Citoyenne pour le Climat préconise « dans une logique d'écoconception des services, d'évaluer les avantages et les inconvénients de la 5G par rapport à la fibre avant et non après avoir accordé les licences pour son développement mais aussi d'initier/conseiller à l'utilisation de la solution la moins impactante pour

l'environnement » et souhaite que soit instauré « un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat »,

Si l'on en croit une interview d'Elisabeth Borne publiée dans le JDD du 21 juin, même Olivier Véran, Ministre de la Santé, et Elisabeth Borne, Ministre de la Transition écologique, auraient écrit au Premier ministre pour lui demander « d'attendre l'évaluation de l'Anses avant le déploiement de la 5G ».

Les travaux d'expertise de l'Anses porteront sur « les éventuels effets biologiques ou sanitaires spécifiquement attribués aux nouvelles bandes de fréquences 5G » mais l'Agence précise que les experts scientifiques ne se pencheront sur les grands axes de travail identifiés que « d'ici la fin 2021 ».

A Hendaye, comme ailleurs, les projets d'installation d'antennes qui émettent des ondes électromagnétiques sur de nouvelles bandes de fréquences et la multiplication potentielle des bornes relais inquiètent la population, d'autant plus que toutes les études d'impact biologiques et sanitaires ne sont toujours pas achevées.

Considérant que le principe de précaution doit en tout état de cause prévaloir en matière de santé publique mais aussi de conséquences sur l'environnement et le climat, le Conseil Municipal d'Hendaye se prononce en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G et donc sur la délivrance aux opérateurs des autorisations pour son exploitation tant que les études scientifiques sur les impacts sanitaires et environnementaux n'ont pas abouti.

M. GRABIERES : j'apporte juste une petite précision qui ne manque pas d'ironie. Il se trouve que l'ouverture des enchères doit se faire du 20 au 30 septembre alors que la Semaine Européenne du Développement Durable aura lieu du 18 septembre au 8 octobre, avec justement un moment fort du 20 au 26 septembre. Milesker.

Mme COTINAT : je souhaitais rebondir sur ce moratoire parce que ce moratoire est important avec tout d'abord le symbole du principe de précaution, que nous espérons à l'avenir, appliquer à chaque installation de ce type mais aussi parce qu'il représente un très bel engagement citoyen. Cette lutte contre la 5G est menée depuis des mois par des Hendayais et des Hendayaises, qui amène aujourd'hui Ganix Grabières, et je l'en remercie, à poser cette délibération sur la table. C'est comme cela que nous voyons la politique de demain, initiée par un réel travail constructif mené entre les associations, les collectifs et les élus. Cela démontre aujourd'hui que nous sommes à l'écoute des citoyens et citoyennes qui se préoccupent de leur environnement et leur santé, et que nous devons mener une politique d'avenir pensée et réfléchie ensemble.

M. DESTRUHAUT : bien évidemment, nous sommes pour ce moratoire et sommes contents de voir cette délibération. Effectivement, il y a des associations contre le déploiement de la 5G partout en France. L'assemblée de Corse a voté un moratoire qui est très bien fait. Il faudra voir au niveau de l'agglomération Pays Basque ce qu'on fait de notre côté. Ensuite, nous sommes à 100 % d'accord avec ce qui a été dit par les uns et les autres.

Juste une question : on pensait tous que ces opérateurs de téléphonie mobile ont profité du Covid pour justement faire passer outre une ordonnance et ont retiré l'autorité aux maires et peuvent installer des antennes. Ils en ont installé quelques-unes, je ne sais pas combien il y en a sur Hendaye aujourd'hui mais le 12 mai 2020, le Directeur Général de la Fédération

Française des Télécommunications Michel COMBOT s'interrogeait sur les problèmes de santé causés par la pollution électromagnétique et a dit que les maires avaient le droit de refuser la pose d'antennes relais sur leurs communes. Donc, la question est de savoir si vraiment nous avons ce pouvoir de refuser dans le cadre de ce moratoire, de tout bloquer ou vraiment, c'est un coup d'épée dans l'eau ? A ce moment-là, il faut espérer que l'union fasse la force pour agir nationalement.

Mme KEHRIG COTTENÇON : juste un petit éclaircissement. En France, le sujet 5G n'est évidemment pas nouveau, on en parle depuis très longtemps. Il faut savoir que de l'autre côté de la frontière, en Espagne, le déploiement a déjà commencé. Donc, effectivement, ce moratoire nous aidera à gérer les demandes que tous les opérateurs ne manqueront pas de déposer.

Pour l'instant, il faut attendre cette période de septembre pour voir qui sera attributaire, mais nous aurons forcément des demandes en mairie. Je pense qu'effectivement l'Agglo devra aussi se prononcer ainsi que le Département. Et je pense aussi que l'union fera la force, en tous cas je l'espère.

M. LE MAIRE : c'est le sens de cette délibération aussi.

M. POUYFAUCON : j'aimerais qu'on évoque une question d'ordre sanitaire. Je me pose la question du port du masque en séance du conseil municipal étant donné qu'il est obligatoire dans les lieux clos. La mairie s'est positionnée contre le port généralisé. A partir de là, est-ce qu'on est légitime pour rendre obligatoire le port du masque sur les marchés et demander aux gens de le porter dans certaines parties d'Hendaye ?

M. LE MAIRE : c'est une question qui nous a été posée bien sûr. Préablement, nous avons posé la même question à l'ARS, au Premier Ministre et au Ministre de la Santé. C'est-à-dire que nous voulons prendre des dispositions adaptées à ce qui se passe sur Hendaye en particulier ou, au moins au niveau de l'Agglomération Pays Basque.

C'est en ce sens que je me suis étonné de pouvoir lire depuis le 15 mars, tous les jours, quelle est l'évolution du Covid sur le Gipuzkoa, la Biscaye, sur l'Alava, ville par ville alors qu'ici, on est incapable de nous dire combien il y a de Covid sur Hendaye. J'ai demandé à connaître au moins le nombre de Covid au niveau de l'Agglo. Si effectivement les tendances sont mauvaises, les maires que nous sommes, les 158 maires, nous ne manquerons surtout pas de prendre les décisions qui s'imposent.

Aujourd'hui, effectivement, on veut stigmatiser quelque part les rencontres nombreuses, je peux l'entendre en termes de prévention de cette pandémie mais, sur Hendaye, à part sur le boulevard de la Mer, avez-vous assisté à des évolutions notoires de rencontres ? C'est le seul endroit où nous avons indiqué que le masque est souhaitable alors que sur les marchés il est obligatoire. Effectivement, le marché est un endroit où les gens sont au coude à coude. Imaginer qu'aux Allées on a un risque parce que les gens seraient au coude à coude, ou que rue du Port ou avenue de la Gare, on serait au coude à coude, en tant que Maire, je ne le constate pas et je crois que personne ne le constate. Donc, aujourd'hui, nous en sommes là et nous verrons ce que donneront les tests des prélèvements d'aujourd'hui. Les derniers prélèvements qui ont été faits sur 360 ou 370 personnes ont révélé 2 cas de Covid. Donc je ne suis pas non plus pour faire « de la com » comme tout le monde parce qu'on nous a demandé de mettre un masque à tout prix, pour tout le monde dans tous les quartiers. Non, il y a des

endroits d'Hendaye qui sont sensibles ; je les ai cités, ou des occasions, comme les marchés à ciel ouvert ou le front de mer. Au-delà de ceux-là, je prends mes responsabilités.

M. POUYFAUCON : je pense que vous n'avez pas saisi le fonds de ma question. Ici dans cette salle, nous sommes au coude à coude ; à partir du moment où on demande aux gens de faire des efforts dans certains endroits où ils sont au coude à coude, je pense que pour montrer l'exemple, ce serait logique que nous aussi on le fasse ou alors on n'impose le port du masque nulle part.

M. LE MAIRE : il ne vous aura pas échappé que nous respectons la distanciation physique et que nous avons aménagé la salle à cet effet. Y compris quand vous n'étiez pas là, vous avez pu voir, c'était filmé, où vos collègues se plaçaient et qu'il y avait bien les distances requises entre chacun d'entre nous. Là, je vous entends, mais des gens vous entendent moins bien quand vous prenez la parole masqué. Je constate aussi que nos ministres ou le Président, quand ils prennent la parole, ne mettent pas de masque. On est en conseil municipal, séance de débat, certes mais je vous rappelle que le sujet est la 5G.

M. POUYFAUCON : les valeurs des autres ne valent pas forcément les nôtres. Ce n'est pas parce que nos ministres ne portent pas de masque que nous devons faire de même.

M. LE MAIRE : chacun à son niveau assume ses responsabilités. Personnellement, je les assume.

M. GRABIERES : juste une précision à M. DESTRUHAUT. Effectivement, ce ne sera pas un coup d'épée dans l'eau dans la mesure où le mouvement est quand même lancé au niveau national et international, que vous avez cité par exemple l'assemblée de Corse, il y a Porto Vecchio également en Corse qui a déjà voté, il y a un certain nombre de villes qui peuvent voter et dont les maires ont aussi affirmé qu'ils étaient pour le moratoire (Grenoble, Bordeaux) au plus près de nous des communes comme Idron et Lescar aussi je crois dans le département, qui seraient favorables. Je les laisse entre guillemets au cas où.

Il est évident que c'est un mouvement qui débute et au-delà du moratoire, il y a probablement un collectif des citoyens et semble-t-il un collectif des maires en France en faveur du moratoire qui est en train de se monter également. Ceci vient appuyer la convention citoyenne. Le Président MACRON a « retoqué » 3 propositions sur les 149 faites par la convention citoyenne. Le moratoire n'en fait pas partie. Donc, on peut pré-supposer qu'il l'accepte, même si la Ministre de l'Industrie a tenu des propos un petit peu différents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ –